

Réunion du Conseil Municipal

du 31 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 31 mars 2016 à 19H30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion 2015
2. Approbation des comptes administratifs 2015
3. Affectation des résultats 2015
4. Fixation des taux d'imposition
5. Budgets primitifs 2016
6. Travaux rue de la Couture
7. Personnel
8. POS/PLU
9. Etablissements Lamoise
10. Fête patronale
11. Questions diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET. Mme Agnès CAMPOS, trésorière, assiste à la séance.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2016 est approuvé à l'unanimité. Madame Cécile CREUZON remercie madame Agnès CAMPOS de sa présence.

1) Lotissement :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif 2015 du lotissement qui se solde par un total de dépenses de 0 € et un total de recettes de 15 823,94 €. En investissement les dépenses et les recettes se soldent à 0 €. Avec un résultat antérieur reporté de +33 499,26 € et un résultat d'exercice de +15 823,94 €, le solde d'exécution cumulé du compte administratif 2015 du lotissement s'élève à +49 323,20 €.

En investissement, le solde antérieur reporté s'élève à -49 323,20 € et le résultat de l'exercice à 0 €. Le solde d'exécution cumulé se solde à -49 323,20 €.

Le compte administratif 2015 du lotissement, mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, est voté à l'unanimité.

Après acceptation par les services administratifs, madame Agnès CAMPOS propose de clôturer ce budget. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Bâtiment zone industrielle :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif 2015 du bâtiment zone industrielle. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 100,00 € et les recettes à 0 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 70 000,00 €. Avec un résultat antérieur reporté de 0 €, le solde d'exécution cumulé du fonctionnement s'élève à -100,00 €; en investissement, avec un résultat antérieur reporté de 0 €, le solde d'exécution reporté s'élève à +70 000,00 €.

Le compte administratif 2015 du bâtiment zone industrielle, mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, est voté à l'unanimité.

Madame Agnès CAMPOS présente ensuite le budget primitif 2016 du bâtiment zone

industrielle qui s'équilibre à 5 155,00 € en fonctionnement et à 89 601,00 € en investissement.

Le budget primitif 2016 du bâtiment zone industrielle, mis au vote par Madame le Maire, est approuvé à l'unanimité.

3) Assainissement :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif 2015 de l'assainissement. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 39 766,97 € et le montant des recettes à 34 988,56 €. En investissement, le montant des dépenses s'élèvent à 12 257,98 € et le montant des recettes à 25 960,73 €. Avec un résultat antérieur reporté de -245,34 € et un résultat de l'exercice à -1 778,41 €, la section de fonctionnement se solde par un besoin de financement de 2 023,75 €; en investissement avec un résultat antérieur reporté de +73 383,02 € et un résultat de l'exercice de +13 702,75 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +87 085,77 €.

Le compte administratif 2015 de l'assainissement, mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, est approuvé à l'unanimité.

Madame Agnès CAMPOS présente ensuite le budget primitif 2016 de l'assainissement. Il s'équilibre à 42 710,00 € en fonctionnement et à 113 875,00 € en investissement.

Madame le Maire explique que le budget primitif a pu être équilibré en fonctionnement suite aux conseils de madame la trésorière, en instituant une redevance complémentaire fixe de 25 € par abonné ; parallèlement, la redevance de la consommation est réduite de 0,10 € par m³ soit 0,90 € au lieu de 1 €.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité et une abstention cette nouvelle répartition des redevances avec création d'une part fixe.

Le budget primitif 2016 de l'assainissement, mis au vote par Madame le Maire, est approuvé à l'unanimité.

4) Budget principal :

Madame Agnès CAMPOS présente le compte administratif 2015 du budget principal. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 862 485,86 € et le montant des recettes à 1 008 533,75 €. En investissement, le montant des dépenses s'élève à 186 908,13 € et le montant des recettes à 409 021,69 €. Avec un résultat antérieur reporté de +113 048,50 € et un résultat de l'exercice de +146 047,89 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +259 096,39 € en fonctionnement ; en investissement, avec un résultat antérieur reporté de -220 511,76 € et un résultat d'exercice de +222 113,56 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +1 601,80 €. Le montant des restes à réaliser pour l'année 2015 s'élève à -105 992,00 € en dépenses et à +22 274,00 € en recettes ; d'où un besoin de financement de 82 116,20 €.

Le compte administratif 2015 du budget principal mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, est approuvé à l'unanimité.

Madame Agnès CAMPOS présente ensuite le budget primitif 2016 du budget principal. En fonctionnement, il s'équilibre à 1 079 335,00 € et en investissement à 627 560,00 € avec un emprunt de 88 451,00 €.

Madame le Maire précise que le budget primitif a été réalisé sans augmentation des taux d'imposition. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les subventions attribuées aux associations ont été préparées par la commission des finances en fonction des documents légaux fournis. Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte cette répartition.

Madame la trésorière fait remarquer qu'en fonction des montants dépensés pour le combustible de chauffage, une consultation doit être diligentée auprès de plusieurs fournisseurs.

Mis au vote par Madame le Maire, le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

5) Travaux rue de la Couture :

L'entreprise EUROVIA a commencé les travaux en avril par le décaissement des couches de goudron et un nettoyage en douceur des trottoirs. Ainsi, la découverte d'une grande partie des bas-côtés réalisés en calades d'origine très ancienne a été une vraie et agréable surprise. Cette révélation patrimoniale change les données du marché. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de notifier à l'entreprise Eurovia la remise en valeur de ces espaces, témoins d'une richesse patrimoniale chambonnaise, en les dégagant, en comblant les espaces manquants et en garnissant l'ensemble par

des joints composés de sable de carrière jaune et de ciment.

Le coût des travaux supplémentaires s'élevant à 12 207 €H.T. est accepté à l'unanimité par les élus.

Le Conseil Municipal regrette que quelques propriétaires aient refusé l'encastrement des nouveaux compteurs électriques dans leurs résidences, ce qui crée des verrues visuelles bien regrettables.

6) Personnel :

→ Madame Estelle BOUTTE a été recrutée suite à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe.

→ Madame Murielle NORRE sera remplacée au collège par monsieur David TOCAN. Un avenant à son contrat CUI sera établi avec les nouveaux horaires et transmis à Pôle Emploi pour modification des aides.

→ Madame Laury GUYONNET assure un remplacement à l'école.

→ Un élève du Petit Prince fera un stage de 3 jours avec les employés municipaux

→ Madame le Maire a été contactée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) pour accueillir une personne devant réaliser des travaux d'intérêt général de 210 heures soit 6 semaines à temps complet.

7) P.O.S./P.L.U. :

Les services de l'État ont adressé une relance pour la reprise de l'étude concernant la transformation du POS en PLU. La compétence urbanisme devrait être transférée aux communautés de communes. Madame le Maire précise que sans PLU, c'est le règlement national qui s'applique.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'abroger cette étude.

8) Etablissements Lamoise :

Le projet de la ressourcerie consiste à développer une activité associative, environnementale, économique et sociale basée sur la récupération, le recyclage, la transformation et la vente de biens et objets destinés à être détruits ou enfouis. L'association, en phase d'étude de faisabilité, souhaite, à terme, mettre en place une fonction d'insertion sociale et professionnelle permettant le fonctionnement de la ressourcerie.

Considérant cette offre intéressante pour le rayonnement économique de Chambon et la création d'emplois sur la commune, le Conseil Municipal accepte ces conditions et charge Madame le Maire de rédiger et de signer le bail commercial (mise à disposition gratuite du bâtiment du 11 avril 2016 au 31 décembre 2016 puis location du bâtiment à raison de 1 000 €par mois).

Une partie du matériel hérité de la vente des établissements Lamoise a été vendue.

Le Conseil municipal décide de vendre le maximum de ferraille.

9) Fête patronale :

La fête patronale aura lieu les 4 et 5 juin 2016.

Ce même week-end, le magasin Intermarché organise une animation agricole .

La Compagnie Or du Temps sollicite la municipalité pour une animation le dimanche après-midi .

La commission communale des fêtes se réunira pour l'organisation de la fête patronale ainsi que pour la foire aux plants du 15 mai 2016.

10) Divers :

→ La fibre optique arrive en zone industrielle, un pylône sera installé à l'angle du parking.

→ Madame le Maire a signé l'achat de la licence du Lion d'Or.

→ Jardin en friche route de Lépaud : une procédure est en cours pour défaut d'entretien de la parcelle privée contiguë aux jardins collectifs communaux. Les propriétaires doivent répondre avant le 10 avril puis ils bénéficieront d'un délai d'un mois pour effectuer les travaux. A défaut, la commune ordonnera les travaux de nettoyage aux frais des propriétaires.

- Monsieur BIRONNEAU a fait un don à l'amicale des écoles. Remerciements
- Une proposition d'achat par un particulier de deux escaliers en bois de la MEGA est acceptée.
- Maison de Santé Pluridisciplinaire : le permis de construire va être déposé et les travaux devraient commencer après l'été. Le cabinet des infirmières libérales ainsi que le Docteur FAGADAR s'y installeront et un bureau sera disponible pour des interventions ponctuelles.

La séance est levée à 21H30